

INFORMATIONS MUNICIPALES



12 novembre 2021

Recensement général des entreprises / commerces / raisons individuelles et associations

Conformément à l'article 7c de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE), les communes tiennent, avec l'aide du canton, un registre communal des entreprises.

Qui est concerné ?

Toute personne, entreprise ou association qui exerce une activité économique sur le territoire de Vucherens.

A l'occasion de ce recensement et afin de mettre à jour le registre communal, les entreprises/entités déjà inscrites auprès de la commune sont priées également de compléter le formulaire.

Comment ?

En téléchargeant le formulaire sur www.vucherens.ch/vie-locale/entreprise ou en contactant le bureau communal afin d'obtenir un formulaire papier.

Délai?

D'ici au 12 décembre 2021.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration.

La Municipalité